SECTION de la VENDÉE

COMPTE-RENDU

CAPL 2 et 3 du 29/06/2021

Vos représentants FO :
Aurélie BRUN (SIP Les Sables), Sébastien LIEVRE (Cité administrative),
Didier LOISEAU (PCE La Roche/Yon)

Dans notre déclaration liminaire, **FO** a rappelé à la direction le rejet par les personnels des nombreuses restructurations en cours et de leurs conséquences, réformes sources d'angoisse et d'inquiétude.

Face aux restructurations que la DGFIP met en place à marche forcée, **FO** constate que celles-ci impactent d'ores et déjà lourdement l'organisation des services et les conditions de travail des personnels. Et nul besoin d'être grand clerc pour prévoir que cela va s'amplifier dans les prochains mois et années.

Concernant tous les actes de gestion (les fameuses LDG), les élus **FO** rappellent toutes leurs revendications à la direction et insistent sur leur attachement viscéral aux CAP locales et nationales, source d'équité et de transparence pour les personnels que nous représentons.

FO exige également l'affectation de personnels en nombre suffisant pour combler les insuffisances d'effectifs dans de nombreux services à l'issue des mouvements de mutations du 1er septembre, dégradant un peu plus encore nos conditions de travail. Nous avons de réelles inquiétudes pour la rentrée tant les tensions et les difficultés sont déjà importantes !
FO interpelle régulièrement le RH sur ces situations au fil de l'eau. La direction rappelle la bienveillance dont elle fait preuve pour « accompagner » au mieux les personnels et argumente que des comités de pilotage sont systématiquement mis en place pour organiser ces restructurations le plus en amont possible.

FO s'inquiète et dénonce les occupations d'emplois temporaires par le biais de recrutements de services civiques et de contractuels sous statut de contrats de mission, cette dérive n'ayant comme finalité que la remise en cause du statut des fonctionnaires !

FO reste déterminé à combattre toutes ces contre-réformes !

À l'ordre du jour de ces 2 CAP locales, 4 recours d'évaluation concernaient 2 cadres B et 2 cadres C. 2 dossiers étaient défendus par **FO** et 2 autres par Solidaires.

→ Il est à souligner l'entraide spontanée des organisations syndicales dans la défense de ces 4 dossiers !

Nous avons obtenu partiellement satisfaction. La direction demeure attentive à une certaine bienveillance à l'égard des personnels déposant un recours, tout en ne déjugeant pas les chefs de service notateurs : exercice ô combien subtil !

Les points soulevés concernaient pour la plupart les tableaux synoptiques.
FO constate, mais ce n'est pas nouveau, les incohérences de ce système et le sentiment d'injustice souvent ressenti par les personnels évalués !
- La mobilité est bien souvent synonyme de tableau synoptique en retrait...
- Nous apprenons également que le « sens du service public » serait un concept en lien direct avec l'ancienneté administrative, ce que nous n'approuvons pas car selon nous, le sens du service public, ce sont avant tout des valeurs : l'intérêt général, la continuité de service, l'égalité de traitement des usagers

et la neutralité. Par conséquent, même de très jeunes agents devraient pouvoir bénéficier d'un sens « excellent » du service public, ce que ne semble pas partager la direction locale.

Néanmoins, pour les personnels n'ayant pas eu satisfaction, des engagements ont été obtenus afin que la direction soit particulièrement vigilante sur ces situations lors des entretiens de l'an prochain, les élus **FO** seront attentifs à l'évolution de ces situations individuelles.

Point sur les SPF conformément à une demande faite par **FO** la semaine dernière :

Suite aux dernières visites de notre RH sur les 4 SPF de Vendée pour leur expliquer le projet de SFP unique au niveau du département et des conséquences RH pour les personnels concernés, il a semblé utile aux militants **FO** d'interpeller la direction sur ce point lors des CAP locales du 29/06 en questions diverses.
Vendredi 25 juin, **FO** a alerté la direction et le RH que des informations contradictoires nous revenaient des interventions en cours de M Leca auprès des services SPF de notre département et qu'il nous fallait obtenir des éclaircissements.

Lors des CAP locales, Le directeur et le responsable RH nous ont rappelé la création au 13 juin 2022 au plus tard d'un SPF unique en Vendée.

Du fait de l'activité importante du SPF des Sables d'Olonne, il est convenu que des collègues de ce service pourront travailler à distance (mais pas tous).
Concernant les sites de Challans et Fontenay Le Comte, s'agissant de sites où les contraintes immobilières demeurent fortes (création du SGC à Challans et création d'un service d'appui aux SIE à Fontenay Le Comte) et où l'activité foncière y est moins importante, les emplois seront tous transférés sur le SPF unique implanté à La Roche/Yon.
Cependant, M Fuentes n'écarte pas complètement la possibilité de travailler à distance sur ces 2 sites mais seulement au cas par cas, pour des situations exceptionnelles…
FO souligne le sentiment de frustration et d'injustice ressenti par ces collègues qui ne pourront donc pas tous bénéficier du même droit au travail à distance ! Le directeur, non sans ironie, proposerait bien d'interdire le travail à distance pour tous afin de supprimer cette injustice mais cela serait contraire à la bienveillance affichée. Heureusement que nous avons nous aussi de l'humour et que nous ne prenons pas toutes ces paroles au 1er degré.

FO a fait part de son étonnement à la direction que celle-ci n'évoque pas lors de ces entretiens la suppression annoncée de près de 900 emplois au 01/09/2022 dans les SPF pour venir abonder les 18 SPAF (service d'appui à l'activité foncière) implantés en France.
Pour la Vendée, ce serait donc une dizaine d'emplois qui pourraient être ainsi supprimés sur cette mission dans un avenir très proche : la direction semblait mal informée sur ce point et se renseignera…

→ Pour votre information, un compte-rendu du GT national du 2 juin relatif à la mission foncière et à l'enregistrement est en ligne sur notre site internet.